

CONSEIL MUNICIPAL DE RAYMOND

Séance publique du 11 Décembre 2024

Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-quatre, le Mercredi 11 Décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Raymond, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René RASLE, Maire.

Étaient présents : René RASLE, Nicolas GAUSSERAN, Sandrine MIAN, Emmanuel GAUGUE, Isabelle BOUVIER, Patrick DUBOS, Maryse BONNET, Franck PIERRE

Absents : Jean-Guy BRUNET, Catherine MONTBRUN

Pouvoirs : 0

Madame Sandrine MIAN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 10

Présents : 8

Votants : 8

La séance est ouverte à 18h40.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du 11 Décembre 2024
- Décision Modificative n°3 – Budget Eau
- Décision Modificative n°1 – Budget Commune
- Dissolution du Budget Eau
- Questions diverses

Monsieur le Maire présente le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 Novembre 2024, approuvé à l'unanimité.

Délibération 2024-051 – Décision Modificative n°3 – Budget Eau

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits de certains chapitres sont mal inscrits et qu'il convient de faire les virements ci-dessous :

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
066	66111	-1,00 €			0 €
Total		-1,00 €	Total		0 €

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant

65	65888	1,00 €			0 €
Total		1,00 €	Total		0 €

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2024-052 – Décision Modificative n°1 – Budget Commune

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits de certains chapitres sont mal inscrits et qu'il convient de faire les virements ci-dessous :

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
68	681	4 500,00 €	75	752	4 600,00 €
014	7392221	100,00 €			0 €
Total		4 600,00 €	Total		4 600,00 €

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2024-053 – Dissolution du Budget Eau

Le Budget Eau de la commune sera clôturé au 31 Décembre 2024.

Après délibération, le Budget Eau sera dissous au 31 Décembre 2024. Les résultats seront reportés sur le Budget Commune au 1^{er} Janvier 2025. L'actif et le passif seront transférés au SIAEP Nérondes.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Plus aucunes questions soumisses, Monsieur le Maire clos la séance à 19h15.

Le 29 Janvier 2025

Le Maire,
René RASLE



Le secrétaire de séance,
Sandrine MIAN